

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE  
COMMUNE DE VIGNALE**

**ETUDE DE ME JULIE-ANNE PAOLETTI (Notaire à ROGLIANO, 20247)**

Suivant acte reçu par Maître Christophe RAMAZZOTTI, le 9 janvier 2018.  
Il a été constaté la qualité de propriétaire des biens ci-après désignés, de la personne suivante:

**Monsieur Ange Toussaint CESARI**, retraité, demeurant à VIGNALE (20290)n° 95 villageNé à MARSEILLE le 4 mars 1952. Divorcé de Madame Solange Renée **GHU** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de AVIGNON (84000) le 25 novembre 2002, et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale.

Désignation:

Diverses parcelles de terre situées sur la commune de VIGNALE et cadastrées savoir :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	54	VECCHIE	01 ha 20 a 12 ca
B	55	VECCHIE	01 ha 54 a 55 ca
C	41	RIPA	00 ha 06 a 24 ca
C	43	RIPA	00 ha 44 a 56 ca
C	44	RIPA	00 ha 53 a 46 ca
C	45	RIPA	00 ha 12 a 81 ca
C	47	RIPA	00 ha 99 a 37 ca
C	101	CASABOLI	00 ha 02 a 46 ca
C	150	BUTRONE	00 ha 13 a 73 ca
C	168	GAIDANO	00 ha 39 a 28 ca
C	38	RIPA	01 ha 01 a 57 ca
Total surface :			06 ha 48 a 15 ca

**Bien non délimité**

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée au cadastre C N°38, lot n°1 est un bien non délimité d'une contenance de deux hectares trois ares quatorze centiares (02ha 03a 14ca).

La possession de ces biens a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2261 et 2272 du code civil (ex.2229).

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter de la parution du présent avis par lettre recommandée avec accusé de réception à l'office notarial.  
Pour avis